



**PRÉFET  
DE L'EURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction départementale des territoires  
et de la mer de l'Eure

## NOTE DE SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS

### CONSULTATION DU PUBLIC DU 4 AU 25 JANVIER 2022

#### Contexte de la consultation

La démarche est conduite par la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM). Elle se fait en application de la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement et porte sur :

**L'arrêté préfectoral approuvant le Plan Départemental de l'Eure pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG).**

Le PDPG est un outil de programmation des structures associatives de la pêche de loisir pour la gestion des milieux aquatiques et des peuplements piscicoles. Une mise à jour de la trame de ce document a été réalisée par la Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF) en 2015 et apporte de nouvelles perspectives.

La Fédération de Pêche de l'Eure a ainsi pu actualiser son propre PDPG datant de 2000. Âgé de plus de 20 ans, ce document n'était plus adapté à la situation actuelle des cours d'eau du département de l'Eure. Les connaissances, techniques et politiques de gestion ont beaucoup évolué durant cette période. Ce nouveau document de cadrage pour la gestion des rivières dans l'Eure sera opérationnel pour la période **2020-2024**.

#### Date et lieu de la consultation

Ce projet d'arrêté a été mis en consultation par voie électronique du **4 au 25 janvier** inclus sur le site internet de la préfecture de l'Eure.

Le public a disposé d'un **délai de 21 jours** pour faire part de ses observations par voie électronique ou postale à compter de la mise à disposition du projet d'arrêté.

**Au cours de cette période, un (1) avis a été réceptionné.**

#### A l'issue de cette période de consultation, il a été constaté :

Une observation hors sujet d'une association de défense de l'environnement qui portait sur la pollution plastique et l'utilisation des géotextiles en confortement des berges.

**En conséquence, le projet d'arrêté préfectoral est maintenu en l'état.**

Fait à Évreux, le 25 janvier 2022

Le chef du service Eau, Biodiversité, Forêts,

Zéphyr THINUS